

REGLEMENT COMPLET DES RANDOS BREVIANDOISES Année 2026

- ✓ La participation à ces brevets est ouverte à tout cyclotouriste licencié, membre d'un club, couvert par une assurance.
- ✓ Les parcours devront être effectués entre le 01 octobre 2025 et le 30 septembre 2026.
- ✓ Les clubs et/ou les licenciés devront télécharger les cartes de route individuelles ou les feuilles d'émargement pour sorties en groupe sur le site du club organisateur : www.vcbreviandes.fr
- ✓ Le retour des cartes de route individuelles ou feuilles d'émargement pour sorties en groupe devra être accompagné du règlement de l'engagement pour homologation.
- ✓ Montant de l'engagement 1 euro par parcours.

Dix parcours vous sont proposés :
54 km – 77 km – 98 km – 121 km – 55 km – 77 km – 94 km - 117 km – 58 km – 77 km
N° 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10

Quelques renseignements

- ✓ Le visa de la carte de route se fera à tous les contrôles indiqués, par un cachet, délivré par un commerçant, bureau de poste, une mairie, ou autre..... par une photo imprimée d'un panneau nominal de la commune concernée jointe à la carte individuelle.
- ✓ En cas d'impossibilité de se faire contrôler aux points indiqués, le faire dans une localité au plus près de celle prévue du contrôle.
- ✓ Le respect des circuits et le passage aux contrôles sont obligatoires.
- ✓ L'absence du contrôle entraînera le refus d'homologation du parcours.
- ✓ En raison des difficultés rencontrées pour faire pointer les cartes de route lorsque nous sommes en groupe, il a été décidé de créer une feuille de route collective, à chaque parcours, qui sera émargée par les participants et authentifiée par un membre du bureau (président ou secrétaire).
- ✓ Le VC Bréviandes ne garantit pas l'état des routes, des travaux pouvant intervenir à chaque instant de la saison. Modifiez vos parcours en conséquence dans les meilleures conditions (suivre les déviations).
- ✓ Les départs et les arrivées se feront à la Mairie de Bréviandes.
- ✓ Nous précisons à l'intention des licenciés de clubs extérieurs à l'agglomération troyenne, dont le domicile se situe sur les itinéraires de parcours, qu'ils ont la possibilité de partir de chez eux.
- ✓ Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et doivent respecter le code de la route. Prudence à tous !

- ✓ Les cartes de route avec le pointage du ou des contrôles, ainsi que les feuilles d'émargement pour sortie en groupe, authentifiées par un membre du bureau du club, devront être retournées au VC Bréviandes avant le 2ème samedi du mois d'octobre de l'année en cours pour homologation.
- ✓ Impossibilité de faire partie du classement après cette date.
- ✓ Retour des cartes de contrôle individuelles, feuilles d'émargement pour sorties de groupe de club, argent de l'engagement au magasin « CYCLES CHAILLEY » 132, Bd de Dijon 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS – Tél. 03 25 82 45 21. Les documents complets et les fonds relatifs aux engagements seront remis par CYCLES CHAILLEY au responsable des enregistrements du VC Bréviandes aux fins d'homologation par le Club lors des réunions mensuelles du bureau.

Le port du casque est *fortement* conseillé.

RECOMPENSES

Les récompenses sont attribuées exclusivement aux clubs au regard des parcours effectués en groupe ou en solo par leurs licenciés.

- ✓ Chaque participant recevra des points selon le barème ci-dessous pour le classement de fin de saison.
- ✓ *Chaque parcours n'est comptabilisé qu'une seule fois par participant*

• Parcours N° 01 :	54 km =	5 points
• Parcours N° 02 :	77 k m =	10 points
• Parcours N° 03 :	98 km =	15 points
• Parcours N° 04 :	121 km =	20 points
• Parcours N° 05 :	55 km =	5 points
• Parcours N° 06 :	77 km =	10 points
• Parcours N° 07 :	94 km =	15 points
• Parcours N° 08 ;	117 km =	20 points
• Parcours N° 09 :	58 km =	5 points
• Parcours N° 10 :	77 km =	10 points

Ces points seront doublés pour les féminines

Les clubs, du premier au dixième, ayant totalisé le plus grand nombre de points se verront attribuer des récompenses en fin d'année.